

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 30

Date de la convocation : 26 Janvier 2024

N° 24.02.05.12

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 du mois de Février, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, Mme MERLET, M. GRAVIER, Mme TAILLADES, M. ROESCH, Mme HURLIN, M. BELENUS, Mme BLO, M. LAN SUN LUK, M. GIORDAN, M. DE CHAMBRUN, Mme MOURIES, Mme DE LAMOTTE, Mme PLAYS, Mme GUITARD, M. N'ZENGUI, Mme PARPILLON, Mme WEBER, Mme VELAY, M. GALIBERT, M. GROS, M. THIRY, Mme DAMAIS M. LECOQ, M. TALBOT, M. MICHEL

ABSENTS : M. LOPEZ, M. SEBBAK, Mme BOULANGEAT

PROCURATIONS :
Mme ANDRIEU en faveur de Mme DE LAMOTTE
M. CASTELL en faveur de M. BOUSQUEL
Mme DRU en faveur de Mme MERLET

Gestion prévisionnelle des emplois et compétences

TABLEAU DES EFFECTIFS ACTUALISATION

Monsieur Jacques BOUSQUEL, adjoint délégué à la tranquillité publique, aux Ressources Humaines, au devoir de mémoire et aux affaires générales expose aux membres de l'Assemblée que le tableau des effectifs, couramment libellé comme tel et annexé au budget primitif et compte administratif, constitue la liste par filière, catégorie, cadre d'emplois et grade, des emplois titulaires ou non, supposés ouverts budgétairement et pourvus ou non, distingués selon s'ils sont à temps complet ou temps non complet. La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois et compétences de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient notamment sur l'article R. 2313-3 l'alinéa 9 du Code général des collectivités territoriales qui exige : qu'un « état du personnel » soit annexé au budget et au compte administratif de la commune.

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, attribue à l'assemblée délibérante la compétence exclusive relative à la création des emplois, à la fixation des modalités de création (grade

correspondant ou modalités particulières soit fonction, recrutement, rémunération...) et pose comme incontournable le principe de réalisme financier.

Au vu de ces précisions et conformément à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de la collectivité, il est proposé en prévision du recrutement du Directeur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, qui prendra ses fonctions le 01 mars 2024 d'ouvrir au tableau des effectifs un poste d'Attaché Principal.

TABLEAU DE L' EFFECTIF DES EMPLOIS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 23 OCTOBRE 2023										
FILIERES	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes ouverts	POSTES				Création de postes	Suppression de postes
					Temps complets (35h)	Temps complets (35)	Temps non complets			
							Nombre de postes pourvus	Agent en disponibilité ou en détachement		
ADMINISTRATIVE	A	Attaché	Attaché principal	2	1					
			Attaché	9	7	1				
	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	2						
			Rédacteur principal de 2ème classe	5	3	1				
			Rédacteur	5	7					
	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	9	6					
Adjoint administratif principal de 2ème classe			16	8						
Adjoint administratif			15	7	3					
TOTAL AGENTS FILIERE ADMINISTRATIVE				63	39	5	0	0	0	0
TECHNIQUE	A	Ingénieur	Ingénieur hors classe	2	2					
			Ingénieur Principal	3	1					
			Ingénieur	3	1					
	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1						
			Technicien principal de 2ème classe	2		1				
			Technicien	3	4					
	C	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	4	2	1				
			Agent de Maîtrise	3	1	1				
	C	Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	6	5					
			Adjoint technique principal de 2ème classe	22	17					
Adjoint technique			22	9	1					
Adjoint technique			1			1	20h			
TOTAL AGENTS FILIERE TECHNIQUE				72	42	4	1	0	0	0
POLICE	B	Chef de service de police municipale	Chef de service de PM principal de 1ère classe	1	0					
			Chef de service de PM principal de 2ème classe	1	0					
			Chef de service de PM	2	2					
	C	Agent de police municipale	Brigadier chef principal	15	13					
		Gardien-Brigadier	5		1					
TOTAL AGENTS FILIERE POLICE				24	15	1	0	0	0	0
CULTURELLE	SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES									
	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe							
			Assistant de conservation principal de 2ème classe	2	1					
			Assistant de conservation	1	1					
	C	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	2	1					
			Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	3	1					
			Adjoint du Patrimoine	2						
	SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE									
	B	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	4	1		3			
			Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2						
Assistant d'enseignement artistique			1							
TOTAL AGENTS FILIERE CULTURELLE				17	5	0	3	0	0	0
SPORTIVE	B	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 1ère classe	3						
			Educateur des APS principal de 2ème classe	2		1				
			Educateur des APS	1						
TOTAL AGENTS FILIERE SPORTIVE				6	0	1	0	0	0	0

ANIMATION	B	Animateur	Animateur principal de 1ère classe	2	1						
			Animateur principal de 2ème classe	2	0						
			Animateur	5	3	1					
	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1							
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4	3	1					
			Adjoint d'animation	5	1						
TOTAL AGENTS FILIERE ANIMATION				19	8	2	0	0	0	0	
SANITAIRE ET SOCIALE	SECTEUR MEDICO-SOCIAL										
	A	Puéricultrice	Puéricultrice de classe supérieure								
			Puéricultrice de classe normale								
	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	2	1							
		Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1								
		Infirmier en soins généraux	2	1							
	B	Auxiliaire de Puériculture	Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	3							
			Auxiliaire de Puériculture de classe normale	7	5						
	SECTEUR SOCIAL										
	A	Conseiller Socio-Educatif	Conseiller Socio-Educatif	1							
			Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	3	2						
		Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	7	3	1					
			Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1							
	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif	2	1							
		Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	5	1						
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles		12	6							
	Agent social		Agent social principal de 1ère classe								
		Agent social principal de 2ème classe									
		Agent social									
	TOTAL AGENTS FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				46	20	1	0	0	0	0
TOTAL AGENTS TITULAIRES COLLECTIVITE				247	129	14	4	0	0	0	

TABLEAU DE L' EFFECTIF DES EMPLOIS DU PERSONNEL COMMUNAL PROJETE AU 05 FEVRIER 2024

FILIERES	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes ouverts	POSTES				Création de postes	Suppression de postes	
					Temps complets (35h)	Temps complets (35)	Temps non complets				
							Nombre de postes pourvus	Agent en disponibilité ou en détachement			Nombre de postes pourvus
ADMINISTRATIVE	A	Attaché	Attaché principal	2	2						
			Attaché	9	6	1			1		
	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	2							
			Rédacteur principal de 2ème classe	5	3	1					
			Rédacteur	7	4						
	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	9	8						
			Adjoint administratif principal de 2ème classe	16	9						
Adjoint administratif			15	6	3						
TOTAL AGENTS FILIERE ADMINISTRATIVE				65	38	5	0	0	1	0	
TECHNIQUE	A	Ingénieur	Ingénieur hors classe	2	2						
			Ingénieur Principal	3	2						
			Ingénieur	3	0						
	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1							
			Technicien principal de 2ème classe	2		1					
			Technicien	4	3						
	C	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	4	2	1					
			Agent de Maîtrise	3	1	1					
		Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	9	7						
			Adjoint technique principal de 2ème classe	22	14						
		Adjoint technique	22	6	1						
		Adjoint technique	1			1	20h				
TOTAL AGENTS FILIERE TECHNIQUE				76	37	4	1		0	0	
POLICE	B	Chef de service de police municipale	Chef de service de PM principal de 1ère classe	1	0						
			Chef de service de PM principal de 2ème classe	1	1						
			Chef de service de PM	2	1						
	C	Agent de police municipale	Brigadier chef principal	15	12						
Gardien-Brigadier			5		1						
TOTAL AGENTS FILIERE POLICE				24	14	1	0	0	0	0	
CULTURELLE	SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES										
	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe								
			Assistant de conservation principal de 2ème classe	2	1						
			Assistant de conservation	1	1						
	C	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	2	2						
			Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	3	0						
			Adjoint du Patrimoine	2							
	SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE										
	B	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	4	1		3				
			Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2			1				
Assistant d'enseignement artistique			1								
TOTAL AGENTS FILIERE CULTURELLE				17	5	0	4	0	0	0	
SPORTIVE	B	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 1ère classe	3							
			Educateur des APS principal de 2ème classe	2	1	1					
			Educateur des APS	1							
TOTAL AGENTS FILIERE SPORTIVE				6	1	1	0	0	0	0	

ANIMATION									
B	Animateur	Animateur principal de 1ère classe	2	1					
		Animateur principal de 2ème classe	2	2					
		Animateur	5	0	1				
C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1						
		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4	2	1				
		Adjoint d'animation	5	2					
TOTAL AGENTS FILIERE ANIMATION			19	7	2	0	0	0	0
SANITAIRE ET SOCIALE		SECTEUR MEDICO-SOCIAL							
A	Puéricultrice	Puéricultrice de classe supérieure							
		Puéricultrice de classe normale							
	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	2	1					
		Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1						
B	Auxiliaire de Puériculture	Infirmier en soins généraux	2	1					
		Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	3	2					
		Auxiliaire de Puériculture de classe normale	7	4					
		SECTEUR SOCIAL							
A	Conseiller Socio-Educatif	Conseiller Socio-Educatif	1						
		Educateur de jeunes enfants	3	3					
	Assistant socio-éducatif	Educateur de jeunes enfants	7	2	1				
		Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1						
C	Agent spécialisé des écoles maternelles	Assistant socio-éducatif	2	1					
		Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	5	3					
	Agent social	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	12	3					
		Agent social principal de 1ère classe							
		Agent social principal de 2ème classe							
		Agent social							
TOTAL AGENTS FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE			46	20	1	0	0	0	0
TOTAL AGENTS TITULAIRES COLLECTIVITE			253	122	14	5	0	1	0

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

Après avoir recueilli l'avis du Comité Social Territorial réuni en séance le 16 janvier 2024,

D'APPROUVER l'actualisation du tableau des effectifs telle que décrite ci-dessus ;

DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012 ;

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire,

Jean-Luc SAVY

La présente délibération peut dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou de son affichage, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le



ID : 034-213401235-20240207-DELIB24020512-DE

